

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 mars 2018, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME M. GUEDES)

☎ 05.62.79.86.16

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

DÉLIBÉRATION n° 2018/009

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que Mme Isabelle Mendez, responsable de l'Antenne du Secours Populaire de L'Union, nous a saisis d'une demande d'aide exceptionnelle, afin de participer à la prise en charge des frais alimentaires engagés par l'Association pour une famille Syrienne.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'attribution exceptionnelle d'une subvention d'un montant de 300 €.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au Secours Populaire, Antenne de L'Union.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

*Pour copie conforme,
La Vice Présidente,
Isabelle GODÉAS*

- Transmis le **28 MARS 2018**
- Affiché le

28 MARS 2018

